



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPÔT DES DEMANDES DE FINANCEMENT JUSQU'AU 31 AOÛT 2012

Soutien cantonal à la cohabitation dans les quartiers périurbains

Après avoir soutenu activement la réalisation de projets urbains et périurbains, le Canton, par le biais du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) poursuit son effort en faveur de la cohabitation dans les quartiers. Conformément aux priorités fédérales et cantonales, il lance un appel aux projets susceptibles d'obtenir un financement cantonal. Les associations et institutions intéressées sont invitées à déposer leurs projets d'ici au 31 août 2012.

Le Canton de Vaud prévoit de participer au financement de projets à même de favoriser la cohabitation dans les quartiers périurbains. Aussi, il invite à lui soumettre de tels projets. Cet appel s'inscrit dans le Programme fédéral « Projets urbains » dont l'objectif est d'améliorer durablement la qualité de vie et promouvoir l'intégration sociale ainsi que le renforcement des relations interculturelles dans les zones d'habitation aux prises avec des défis spécifiques. La vocation de cette démarche est de réduire la ghettoïsation et la stigmatisation par un soutien ciblé à des projets de développement de quartiers.

Pour son premier appel d'offre en matière de cohabitation dans les quartiers, le BCI souhaite soutenir de manière prioritaire les projets qui privilégieront les relations et les activités intergénérationnelles en créant des dynamiques entre jeunes et aînés dans une perspective interculturelle et de cohésion sociale. Les projets soutenus dans le cadre de cet appel d'offre auront comme objectifs d'initier des processus participatifs et des initiatives citoyennes, dans lesquels la participation de personnes migrantes et de différentes générations est, en effet, considérée comme primordiale, afin de coller au mieux aux réalités locales.

Les partenaires de l'intégration des étrangers dans le canton de Vaud, les associations et les institutions, ainsi que les communes et leurs commissions consultatives Suisses-Etrangers, sont invités à déposer leurs projets auprès du BCI d'ici le 31 août 2012. Les réponses seront connues au 30 septembre 2012. Toutes les informations utiles, les

modalités ainsi que les documents à remplir pour faire acte de candidature sont disponibles sur le site www.vd.ch/integration.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2012

DEC, Amina Benkais-Benbrahim, déléguée à l'intégration des étrangers, 079 941 06 87,
amina.benkais-benbrahim@vd.ch